

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 17 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 17 mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 mai 2018 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Christiane VERICEL, Pascal MURIGNEUX, Franck GREGOIRE, Chantal GUYOT, Eliane MURIGNEUX, Sylvie PLUVY, Adeline DURAND, Amaël MOULIN, Guillaume SOUBEYRAND, Simone BERNE, Thierry FAYOLLE

ÉTAIENT EXCUSÉS : Laurent VILLE, Hervé BONY

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Sylvie PLUVY est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 AVRIL 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. POINT SUR LES DIFFERENTS TRAVAUX :

▪ **Complexe Sportif :**

Monsieur le Maire informe que les travaux suivent leur cours. La date butoir du 3 juin 2018 a été fixée pour l'utilisation des lieux. Après le passage d'Enedis, la logette a été déplacée mais le raccordement ne s'effectuera que le 29 mai prochain. Le carrelage sera fini semaine 21, de même pour les sanitaires et les plâtres ainsi que les façades. Une visite est prévue le 6 juin prochain avec le RDM et l'AFPC.

M. le Maire rappelle que le complexe sportif possède un équipement haut de gamme.

▪ **Homologation Du Terrain De Sport :**

M. le maire indique que le grillage offert a été installé et les mains courantes le seront prochainement, et que les cages de football sont vétustes et doivent être changées. Pour l'homologation les dimensions sont respectées. Il reste à installer les poteaux pour le rugby.

▪ **MAM :**

Après une brève visite du chantier avec ses conseillers, M. le Maire rappelle que les assistantes maternelles se sont réunies avec la PMI le 15 mai dernier, ainsi qu'avec la commission petite enfance de la CCMDL.

Suite aux questionnements des parents survenus après la réunion publique du 23 avril 2018, un éclaircissement a été apporté sur le mode de fonctionnement de la MAM, une nouvelle réunion publique sera proposée le 28 mai prochain aux inscrits.

Le médecin de la PMI effectuera un contrôle des lieux le 22 août 2018 pour une ouverture prévue le 3 septembre 2018.

M. le maire indique que les tarifs d'une MAM sont plus chers qu'une garde à domicile, celle-ci devant respecter la réglementation d'un mode de garde collectif.

Un devis d'Enedis pour le raccordement électrique, a été validé pour un montant de 533 €.

2. LOTISSEMENT « LE CREUX DU LOUP » :

▪ **Bilan après fin des ventes :**

M. le Maire signale que le dernier compromis de vente a été signé, la totalité des lots sera vendue d'ici fin septembre. Le prix moyen est de 83.92€/m². Il reste à réaliser l'éclairage, les espaces verts et la voirie. Il présente le Bilan financier final.

3. DELIBERATIONS :

1) Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme Véronique GOUTTENOIRE, par la Commune d'Aveize, pour une durée de 3 ans :

Les membres du conseil décident, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de la convention de la bibliothécaire.

2) Redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS pour 2018

M. le Maire indique que la redevance due à la commune pour l'année 2018 s'élève à 203 € selon le calcul suivant :

Taux de revalorisation $879,80 / 870,10 = 1,01113$

La combinaison de ce taux avec les précédents se traduit par une revalorisation de 1.3254

Soit PR (plafond redevance) $153 \times 1,3254 = 202,79$ € arrondis à 203€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

3) Lotissement le « Creux du Loup » : fixation du prix de vente du lot 5 :

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer le prix de vente du lot 5 qui a été vendu à M. TCHA. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le prix à 63 000 €.

4) Décision modificative du Budget 2018

M. le Maire explique que suite à une erreur de saisie il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes :

* dépenses investissement + 800€ au c/165 chapitre 040

* dépenses investissement - 800€ au c/21318 chapitre 21

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative à l'unanimité des membres présents.

5) Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Désignation représentant de la commune :

M. le Maire informe que cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. L'art. 1609-nonies-C-IV du Code Général des Impôts, prévoit que cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité de 2/3.

Le Conseil Communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du Conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du Conseil municipal

M. le Maire propose sa candidature en tant que titulaire et en tant que suppléant M. Joël GUINAND.

Il demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidats.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir procéder à l'élection de ces représentants au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et désigne Philippe BONNIER, titulaire, et Joël GUINAND, suppléant de la CLECT.

4. QUESTIONS DIVERSES :

Pascal M. rappelle la date de signature de l'avenant au contrat territorial de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Au sujet de l'assainissement non collectif, compétence de la commune, il propose de consulter par mail les communes sur leurs attentes et demandes techniques.

Adeline signale que le Centre socio-culturel a élu les membres de son bureau.

Elle signale qu'il y a une « bourse initiative jeunes » pour les 11-17 ans, proposée par la CCMDL pour un dépôt des dossiers en juin.

Guillaume S. indique que la commission économie s'est réunie, entre autre, afin de recruter une animatrice pour OSER.

Simone B. indique, pour la commission sociale, que l'assemblée générale de l'ADMR aura lieu le 25 mai. Il est prévu de fusionner toutes les ADMR, et désormais il y aura un numéro unique pour les soins et prestations à domicile.

Chantal G. souligne que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre, souhaite remettre un diplôme aux enfants ayant participé aux cérémonies de Commémoration du 8 mai 1945 sur l'ensemble des communes pour les remercier. Afin d'établir pour chaque enfant un diplôme de "Petit veilleur de la mémoire" il convient d'adresser leurs noms, prénoms et établissements scolaires fréquentés. Les diplômes seront ensuite adressés, soit aux établissements scolaires, soit à la mairie pour remise aux enfants.

Eliane M. rappelle que le matériel son et lumière est mis à disposition par la Fabrik. Elle dit également qu'une documentation est disponible en Mairie sur la « Maison du numérique », service proposé par la CCMDL.

Joël G. relate la visite réglementaire de SDMIS, pour qui tout est conforme. Il présente un devis pour remplacer l'adoucisseur d'eau du Restaurant Farigoule et Serpolet.

5. DATES A RETENIR :

- OPAC invitation pose première pierre : 25/05/2018 à 16H30
- APAVE : visites réglementaires le 6 juin

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : **21 juin 2018 à 20H30**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00H30.

Vu le 20 mai 2018,

Le Maire,
Philippe BONNIER

